

Free se lance dans la télévision de rattrapage

Free vient d'annoncer le lancement de **Freebox TVreplay**, un service de télévision de rattrapage (ou *catch-up TV*). Ce service offrira la possibilité aux abonnés de l'opérateur de revoir les programmes de **33 chaînes pendant 7 jours** après leur diffusion.

M6, Arte, Gulli, NRJ 12, France 24, GameOne, LCP, RTL9... une douzaine de chaînes proposées dans l'offre de base seront activées ce mardi 29 juin après-midi. Ainsi qu'une dizaine de chaînes optionnelles (Odysée, Encyclopedia, Boomerang, TCM...). En août, suivra le reste (BFM, Euronews, France 2 (à 5), TV5, MCM, Mangas...).

Le service est proposé gracieusement aux abonnés de l'offre triple play disposant de la **Freebox HD**. L'offre est également disponible pour les abonnés d'Alice équipés de l'Alicebox HD. Une simple réinitialisation de la box sera nécessaire pour mettre en œuvre le service implémenté dans la plateforme TV de la Freebox sans entraîner de changement des conditions générales d'utilisation.

Comme souvent, **Free tente d'anticiper sur la tendance** du marché et les nouveaux modes de consommation des programmes TV (20% environ des téléspectateurs profitaient de la catch-up TV en septembre 2009 selon Mediamétrie). Initiée par les diffuseurs, M6 (M6Replay), TF1 (TF1Vision), TV Replay chez France Télévision, CanalPlay pour Canal Plus, la télévision de rattrapage débarque donc en standard dans les services Internet du groupe Iliad.

Si Free souhaite répondre aux attentes de ses clients (et des prospects), il entend également prendre de l'avance sur ses concurrents. Si [M6Replay est proposée dans l'offre Neufbox TV](#) de SFR, MyTF1 sur Bouygues Telecom et Orange, il n'y a guère que Numéricâble qui aligne les chaînes en nombre dans une offre de télévision de rattrapage (mais la diffusion audiovisuelle reste le métier de base du câblo-opérateur). Free lance donc la première offre massive de catch-up TV sur ADSL. Freebox TVReplay vient donc enrichir une offre de service de télévision récemment améliorée avec [l'enregistrement à distance](#) en décembre 2009.